

Carhaix-Plouguer, le 02 avril 2020,

Objet : actes et suivi de la journée du 8 avril 2019 au Palais du Luxembourg sur la situation et les perspectives des langues régionales

Amis et amies de nos langues,

En ces temps de confinement à respecter absolument, nous vous proposons une bonne lecture. Nous espérons un retour aussi rapide que possible à une situation permettant de donner de l'ampleur à l'action pour une société respectueuse de la diversité de ses langues et de ses cultures qui est un des fondements de l'humanité. Ce sont les actes de la journée du 8 avril 2019 au Palais du Luxembourg : « Les langues régionales : situation et perspectives, dans le cadre de l'année internationale des langues autochtones, journée d'étude et débat ».

Lien : https://bit.ly/locongres-elen_actes-08-04-2019

Cette journée, co-organisée par ELEN, Réseau européen pour l'égalité des langues, *lo Congrès permanent de la lenga occitana* et *Kevre Breizh*, a réuni une centaine de personnes et a bénéficié de la présence ou du soutien de nombreux élus, parlementaires, élus locaux, conseillers régionaux et de nombreux délégués d'associations de différentes langues. Une délégation importante s'est ensuite rendue à l'UNESCO pour remettre, à la directrice générale Mme Audrey Azoulay, un dossier lui faisant part des préoccupations des associations et élus concernant les réformes remettant en cause l'enseignement des langues régionales en France.

Ces actes comportent un bilan par langue, de remarquables communications formelles, de nombreux documents et de pertinentes questions et interventions spontanées des participants. Ils n'ont bien entendu pas la prétention d'être parfaits. Pour la partie transcrite à partir des bandes enregistrées, le style oral des interventions a été conservé. Des corrections sont encore possibles si les participants en proposent. Il faut considérer ces actes comme un document de travail et de réflexion. Ils constituent un point d'étape et de synthèse utile sur bien des sujets, notamment sur la situation de chacune de nos langues, leurs problèmes et les inquiétudes de tous en ce qui concerne leur avenir. Certes les situations sont, selon les langues, très diverses, très inégales, certaines très préoccupantes, d'autres porteuses d'espoir.

Cependant bien des problèmes sont comparables, notamment :

- la grave insuffisance de l'indispensable transmission par le système éducatif ;
- le non respect, par l'Etat, de la Constitution (article 75-1), car un patrimoine national doit être sauvegardé et transmis,

- des engagements internationaux et nationaux, des conventions, et une législation linguistique remis en cause de façon indirecte par des dispositions réglementaires émanant du Gouvernement.

Ces actes sont aussi une étape de la chronique d'une catastrophe annoncée en raison de la réforme du lycée et du baccalauréat.

Comme suite à la journée, nous avons proposé, en liaison avec divers participants, une série d'amendements aux sénateurs pour alimenter la discussion au Sénat de la loi « pour une école de la confiance » afin que celle-ci permette de faire plus et mieux.

La discussion a bien eu lieu mais, au bout du compte, elle n'a pas apporté d'avancée significative pour sécuriser la place de nos langues dans l'enseignement. On aura cependant pu constater, à l'écoute des débats, que notre message était passé chez plusieurs élus de différentes sensibilités, élus qui ont défendu avec éloquence et conviction nos principaux arguments face au mur d'indifférence gouvernemental.

Le bilan de la rentrée a, hélas, confirmé combien nos inquiétudes étaient bien justifiées, combien nous avons raison. Le Ministère de l'Éducation Nationale ne reconnaît pas ou bien a choisi d'assumer les dégâts collatéraux provoqués par sa réforme sur les langues régionales. Multipliant les éléments de langage désincarnés et erronés, il prétendait et répétait, contre toute évidence, que la réforme renforcerait et valoriserait leur enseignement. Il refuse maintenant de reconnaître que la réforme a réduit l'offre, provoqué la régression des effectifs, gravement fragilisé et fortement dévalorisé l'enseignement de nos langues au lycée. Il s'obstine dans le déni de réalité. Cette attitude ressort de façon évidente du débat sur la proposition de loi n° 2548 *relative à la protection patrimoniale des langues régionales et à leur promotion* le 13 février 2020 à l'Assemblée nationale et dans les réponses dilatoires qu'il a adressées à différentes questions écrites des parlementaires. Outre le lycée, tous les niveaux d'enseignement seront affectés, et l'université d'abord, par une réduction du nombre d'étudiants, dans une logique d'effet domino dont on mesurera à court terme les conséquences. Le manque d'enseignants qualifiés se répercutera inévitablement sur le développement des filières bilingues.

La journée du 8 avril 2019 au Palais du Luxembourg a constitué le début d'une mobilisation commune pour nos langues, suite à une prise de conscience des dangers, dans chaque domaine linguistique dès 2018.

Le colloque de la FLAREP les 19, 20 et 21 octobre 2019 a offert un nouveau moment d'information et d'échanges : une étape de plus, dont les constats de la rentrée scolaire ont nourri la chronique de la catastrophe annoncée.

Dans le cadre de l'année mondiale 2019 des langues autochtones, les Rencontres européennes sur les droits linguistiques se sont tenues au Conseil régional de Bretagne à Rennes le 25 octobre. Les représentants de l'ONU, de l'UNESCO, du Conseil de l'Europe, le réseau européen des langues ELEN, des parlementaires français et européens, et les délégués des grandes associations des langues régionales ou minoritaires ont rappelé clairement que les droits linguistiques

s'inscrivent dans les droits humains fondamentaux. Un constat sans appel a montré que ces droits n'étaient guère respectés en France.

Dans chaque territoire concerné, associations et élus locaux, Conseils régionaux, parlementaires ont continué à alerter le ministre de l'Éducation nationale sans obtenir le moindre changement de la ligne, sinon le déni ministériel.

Les réajustements de la réforme, un moment évoqués par Monsieur le Ministre lors d'une audience, si la situation à la rentrée le justifiait, ne sont toujours pas à l'ordre du jour malgré leur justification évidente au vu des chiffres.

De ce fait un collectif « Pour que vivent nos langues », regroupant associations et élus, s'est constitué et a organisé un rassemblement à Paris le 30 novembre, avec quelques 600 délégués auprès du Ministère de l'Éducation nationale où ses représentants ont été reçus sans le Ministre. Audience qui n'a rien donné.

Le 13 février, à l'occasion du débat à l'Assemblée nationale sur la proposition de loi sur les langues régionales, le journal Le Monde a publié sur son site internet une tribune signée par 128 universitaires dénonçant le mauvais traitement infligé aux langues régionales dans les réformes en cours dans l'Education Nationale, notamment celle du baccalauréat et du lycée.

Aujourd'hui, la priorité absolue qui s'impose à l'humanité toute entière pour combattre l'expansion du coronavirus interrompt nos actions le temps nécessaire.

Mais nous vous souhaitons une bonne lecture de ces actes qui sont des contributions à de nouvelles réflexions pour la défense et la promotion de la diversité linguistique de la France et aussi du monde, en remerciant très vivement Vincent Rivière du Congrès permanent de la langue occitane et Armel An Hejer de Kevre Breizh pour leur préparation.

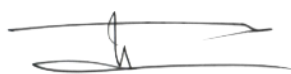
Nous comptons sur vous tous pour les mobilisations à venir.

Dans cette attente nous appelons toujours à l'impérieuse nécessité de protection de la santé par chacune et chacun.

Pour les coordinations organisatrices de la journée du 8 avril 2019 au Palais du Luxembourg :

Le vice-président d'ELEN
pour le Comité français,

Tangi Louarn



Le Président du Congrès Permanent
de la Langue Occitane,

Gilbert Mercadier

